

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUILLET 2025 à 20 H 30

Le dix-sept juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10 juillet 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix) : M. Marc DELEIGUE, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Neuf dont trois pouvoirs) :

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. David LESUR)
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
Mme Catherine JEANTROUX (pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)
Mme Marion CHOFFEL
M. Guy VACHON
M. Yves DELORME
Mme Nadine EUKSUZIAN
Mme Martine BEGUE
M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2025.034 : Subvention d'équilibre au CCAS

Madame Marine MATA Adjointe aux Finances et aux Ressources Humaines propose au Conseil Municipal de voter la subvention 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sainte-Colombe à hauteur de 55 500 € afin d'assurer son équilibre budgétaire.

Ce montant est en augmentation de 20 000 € compte tenu de la forte augmentation du nombre de bénéficiaires des frais de portage de repas sur Sainte-Colombe (+17%) qui sont à la charge du CCAS.

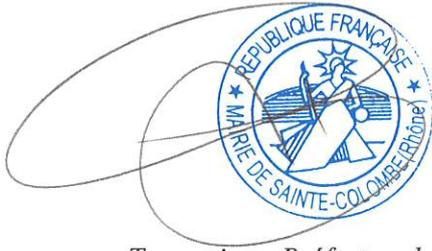
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Principal de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 55 500 € pour le CCAS
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2025 de la commune de Sainte-Colombe
- **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire

**Le secrétaire de séance
Pascal DANCETTE**



Transmis en Préfecture le : 18/07/2025
Affiché le : 18/07/2025

Pour l'extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 17 Juillet 2025
Publié le
Le Maire,
Marc DELEIGUE

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 069-216901892-20250717-2025_0000034-DE

